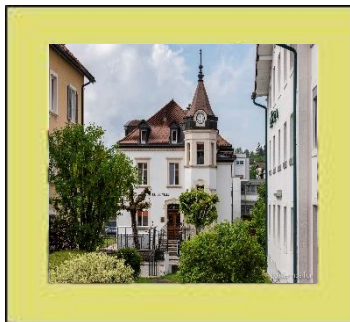




Numéro 52 / Juillet 2026

Le Noirmont info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :

Le Noirmont info n° 52

en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le Conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi 8h – 12h / 17h – 18h

Jeudi 8h – 12h

Vendredi 8h – 12h / 14h – 17h

① Secrétariat 032 953 11 15

① Caisse 032 953 11 16

① Cont. hab / AVS 032 953 12 15

Courriel commune@noirmont.ch

Site web www.noirmont.ch

Vacances d'été

Nos bureaux seront fermés du vendredi 17 juillet 12 h 00 au lundi 10 août 2026, inclus.



BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION INFORMATIONS

SECRÉTARIAT

Changement des plaques d'immatriculation

Si vous emménagez dans le canton du Jura, il est impératif de procéder au changement des plaques d'immatriculation de votre véhicule dans les 14 jours suivant l'inscription dans votre nouvelle commune.

Vous devrez fournir les documents suivants :

- Une attestation de domicile
- Une attestation d'assurance électronique pour chaque véhicule
- Le formulaire « demande d'immatriculation », accompagné du permis de circulation



Résultat du sondage

Nous remercions chaleureusement toutes les habitantes et tous les habitants qui ont pris le temps de répondre à notre sondage concernant le Noirmont info, publié dans l'édition de juillet 2025. Vos retours sont précieux et nous aident à faire évoluer ce journal.

Une satisfaction globale

Les résultats montrent que le Noirmont info est largement lu et apprécié. Il est reconnu comme un moyen de communication utile et efficace pour la population. Le format papier reste le plus apprécié, même si une partie des lecteurs est ouverte au numérique. Pour rappel, le journal est également disponible en version digitale sur le site internet de la commune. La majorité des répondants se dit satisfaite de la fréquence actuelle de parution, même si certains souhaiteraient recevoir davantage d'éditions.

Vos principales suggestions

Plusieurs idées sont ressorties de vos réponses :

- **Augmenter le nombre d'éditions**
Cette demande a bien été entendue, mais cela ne peut pas être envisagé pour le moment en raison des ressources nécessaires.
- **Proposer des contenus plus courts**
Lorsque cela sera possible, nous ferons en sorte de raccourcir certains articles pour en faciliter la lecture.
- **Mieux expliquer les sujets techniques**
Nous veillerons à accompagner ces sujets d'exemples concrets afin de les rendre plus compréhensibles.
- **Modifier le format du journal**
Un format plus petit serait moins lisible.

Une nouveauté : la bulle des lecteurs

Suite à vos suggestions, une nouveauté est introduite dans cette édition : la bulle des lecteurs. En scannant le QR code menant à un formulaire, vous pourrez proposer des sujets pour de prochaines éditions. Vos coordonnées vous seront demandées, ainsi que votre accord pour une éventuelle publication. Les propositions devront être claires, utiles et d'intérêt général. Toutes ne pourront malheureusement pas être retenues, mais elles seront étudiées avec attention. Nous vous remercions pour votre participation et votre engagement.



CONTRÔLE DES HABITANTS

Passeport / carte d'identité

Nous vous suggérons de vérifier la validité de vos documents d'identité. Dans le cas où vous devez les renouveler, il s'agit de vous adresser au :

Bureau des Passeports et des légalisations

1, Rue du 24-Septembre

2800 Delémont

Tél. 032 420 50 00

Courriel : pasport@jura.ch

www.jura.ch/pasport

Inscription au chômage

ORP Franches-Montagnes

5, Rue Bel-Air

2350 Saignelégier

Tél. 032 420 47 30

Courriel : orp.saignelegier@jura.ch

www.job-room.ch

Nouveau

Demande d'attestations communales en ligne

Il est à présent possible de demander des attestations en ligne via le Guichet virtuel du Jura.

Simple, rapide et sécurisé, ce service permet d'effectuer ces démarches à tout moment, sans avoir à se déplacer. Une fois la demande traitée, l'attestation est transmise en format PDF dans l'espace personnel (messagerie du Guichet virtuel).



Attestation de domicile

Elle permet de prouver votre lieu de résidence principal dans une commune jurassienne, pour votre adresse actuelle ou passée au Jura.

Attestation d'établissement

Ce document prouve votre lieu d'établissement actuel dans une commune jurassienne. Il est requis pour l'enregistrement d'un séjour dans une autre commune, par exemple en cas de :

- Séjour dans un home ;
- Séjour pour les études ;
- Séjour pour des raisons professionnelles.

Attestation de séjour

Elle permet de prouver votre lieu de séjour secondaire dans une commune.

Toutes ces attestations peuvent être demandées :

- ☞ Pour vous-même ;
- ☞ Pour vos enfants mineurs ;
- ☞ Pour votre famille, incluant votre conjoint et vos enfants mineurs domiciliés avec vous.

Il n'est pas possible d'en demander pour un tiers.

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – sécurité locale et police des constructions – action sociale – finances – zone AIC – PAL

Dicastère : M. Gabriel Martinoli, maire

Personnel

Notre apprentie au bureau communal, **Mme Coralie Meyer**, vient de terminer avec succès son apprentissage d'employée de commerce. Nous lui souhaitons nos sincères félicitations, plein succès pour son futur professionnel et la remercions pour son engagement durant ces trois années passées à nos côtés.

Une nouvelle apprentie, **Mme Eriola Alimi**, débutera sa formation d'employée de commerce en août 2026. Nous nous réjouissons de collaborer avec elle et vous remercions d'ores et déjà de lui réserver un bon accueil.

M. Jean-Marie Paratte, notre caissier, a pris sa retraite au 30 juin dernier, après 34 ans d'engagement exemplaire. Nous le remercions sincèrement pour son travail remarquable, son professionnalisme et sa grande disponibilité. Toujours prêt à rendre service et apprécié de tous, il laissera derrière lui le souvenir d'un collègue riche de connaissances et profondément humain. Nous lui souhaitons une retraite amplement méritée, remplie de bonheur, de projets et de précieux moments.

Notre nouvelle caissière, **Mme Aurélie Rubeli**, est entrée en fonction le 1^{er} mai 2026. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Finances

Cela devient une habitude heureuse : vous annoncer d'excellents résultats comptables. L'exercice 2025 est au rendez-vous et s'inscrit parmi les années records. M. Jean-Marie Paratte, notre responsable des finances, nous présente une fois de plus des comptes favorables ce qui parachève magistralement la fin de sa carrière auprès de notre Commune.



Je tiens d'abord à remercier chaleureusement nos entreprises — mais aussi vous toutes et tous, habitantes et habitants — dont la contribution substantielle permet ces bons résultats financiers pour notre Commune.

Avec l'approbation du Plan d'aménagement local (PAL), par les citoyennes et citoyens lors de l'Assemblée extraordinaire du 27 avril dernier, nous pouvons désormais envisager et programmer des investissements attendus de longue date :

- la requalification du centre du village ;
- l'acquisition de la parcelle destinée à la construction du bâtiment de la voirie et du local de Carnaval ;
- l'engagement des démarches pour l'aménagement du giratoire à l'est du village, au niveau du shop ;
- la réfection complète de la rue des Collèges ;
- le dépôt du plan spécial « Sous la Cure » ;
- le lancement du projet d'agrandissement de la STEP ;
- n'oublions pas la réfection de la rue St-Hubert jusqu'à la Clinique qui vient d'être acceptée lors de l'Assemblée du 27 avril.

Je vous l'accorde la liste est ambitieuse et les montants d'investissement seront conséquents. Mais soyez rassurés chaque étape sera mûrement réfléchie, planifiée avec rigueur, et conduite en veillant à l'équilibre financier. Les finances iront de pair avec la réalisation, dans un esprit de responsabilité et de prudence.

Bien que notre situation financière soit saine, nous n'allons pas brûler toutes nos cartouches. Tôt ou tard, nous aurons recours à l'emprunt bancaire pour accompagner nos futures réalisations, en particulier l'agrandissement de la STEP. Cette approche graduée garantira la soutenabilité de nos investissements dans la durée.

Pour conclure, je remercie l'ensemble de l'exécutif et du personnel communal pour leur engagement. Merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui nous suivez à chaque fois lors de nos Assemblées communales, votre intérêt pour la chose publique nous honore.

Au nom de l'ensemble des Autorités, je vous souhaite un bel été et de très belles vacances.

Gabriel Martinoli

FORÊTS – ENVIRONNEMENT – PÂTURAGES – ECONOMIE RURALE

Dicastère : M. Matthieu Butillon

Journée Coup de Balai

La matinée Coup de Balai s'est déroulée sous un soleil radieux et de nombreux bénévoles ont pu en profiter. Cette matinée, placée sous le signe de la convivialité, a permis de partager de très bons moments au sein d'une belle équipe.

Une fois encore, de nombreux déchets ont été ramassés cette année (voir photo). Un effort important reste toutefois à faire concernant les mégots de cigarettes et, désormais, un nouveau type de déchet fait son apparition : les « pouches / snus » ou sachets de nicotine.

Les places de pique-nique, le centre du village, les bords de route ainsi que les alentours des usines sont les endroits où l'on retrouve le plus de déchets. Merci à chacun de sensibiliser son entourage au respect de la nature en adoptant les bons gestes et les bonnes habitudes.

La matinée s'est conclue par un apéritif et un repas offert aux bénévoles.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation et votre engagement !

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du Coup de Balai.



Plantation d'une haie Sous les Craux

Une matinée de plantation de haie a été organisée avec les écoles dans le cadre d'« éco-schools ».

Les élèves de 6P et de 8P sont venus à tour de rôle, en deux groupes, pour replanter une haie en collaboration avec le garde forestier, M. Romain Froidevaux, et l'Office de l'environnement.

Une haie de frênes malades située Sous les Craux avait été coupée l'année passée, ainsi nous devons replanter et remplacer ces arbres. Le choix s'est porté sur des essences buissonnantes ainsi que sur des arbres à haute tige indigènes, favorables à la biodiversité.

Cette activité a été l'occasion d'impliquer et de sensibiliser les élèves en les faisant participer activement. Malgré des conditions météorologiques difficiles, ils ne se sont pas laissés décourager et ont pris beaucoup de plaisir.

Un grand merci à tous, également à M. Olivier Villat pour le coup de main et à M. Damien Clémence pour le transport scolaire.



Moustique tigre

Luttons contre le moustique tigre, coupons-lui l'eau !

- ✗ Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... - qui pourraient retenir de petites flaques.
- ✗ Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent de nombreux insectes prédateurs du moustique.
- ✓ Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.
- ✓ Vider tout récipient ouvert contenant de l'eau.
- ✓ Fermer hermétiquement les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasol, etc.).
- ✓ Combler avec du sable les espaces qui contiennent inévitablement de l'eau.

Ce qu'il faut savoir :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les plans d'eau naturels où il est à la merci des prédateurs ;
- Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération ;
- Il peut voler sur plusieurs mètres pour trouver de l'eau ;
- Le moustique tigre évite les gros volumes d'eau comme les piscines.

Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

- Une gêne non négligeable
Le moustique tigre se distingue des autres espèces de moustiques par son comportement de piqûre agressif. Il pique pendant la journée et avec beaucoup d'insistance.
- Un vecteur de maladies tropicales
Le moustique tigre peut être un vecteur de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya. Le risque est toutefois limité, ces maladies exotiques n'étant en principe pas présentes sous nos latitudes.

Reconnaître un moustique tigre

- ☞ Pattes zébrées noir et blanc
- ☞ Une ligne blanche traverse le thorax (dos de l'insecte)
- ☞ Moustique très petit (corps d'env. 5 mm)



Signaler un moustique tigre

Vous pensez avoir repéré un moustique tigre ?

Prenez une photo (la plus nette possible) de l'insecte

Transmettez votre donnée directement sur la plateforme suisse :

www.moustiques-suisse.ch

Des questions ?

L'office de l'environnement et le service de la santé publique sont à votre disposition pour vous répondre.

032 420 48 00 / 032 420 51 20

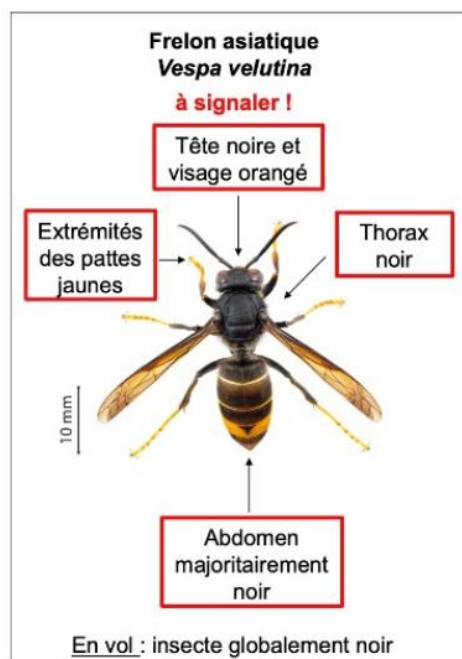
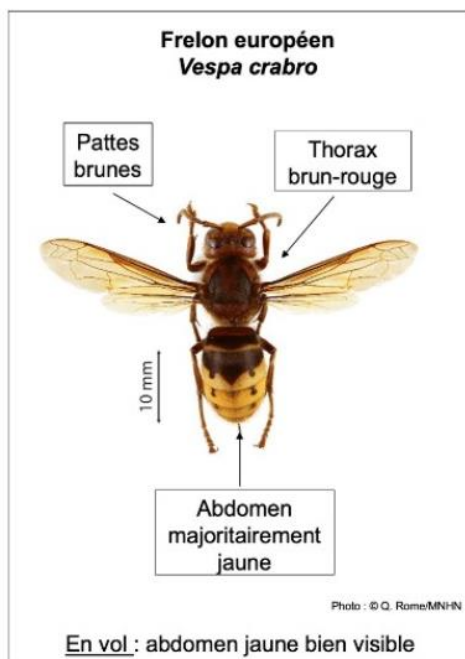


Frelon asiatique

Le frelon asiatique se réveille !

Autour de chez vous, contrôlez :

- Les caissons de stores et les encadrements de fenêtres
- Les avant-toits
- Les combles, greniers, galetas, sous-toitures
- Les garages
- Les pergolas
- Les cabanons de jardin
- Les jeux pour enfants (toboggan, maisonnette...)
- Toutes autres cavités inutilisées (boîtes aux lettres, pots de fleurs, ruchettes...)
- Les nichoirs
- Les buissons denses, les haies et les fruitiers



Source : www.frelonasiatique.ch

Comment signaler un nid ?

Assurez-vous de voir le nid et l'insecte et faites une annonce :

Sur www.frelonasiatique.ch

Sur cette plateforme, les coordonnées du nid seront relevées automatiquement avec le GPS de votre téléphone et il faudra joindre une photographie du nid et du frelon. Suivez simplement les indications sur votre smartphone et décrivez précisément l'endroit sous la rubrique remarque.

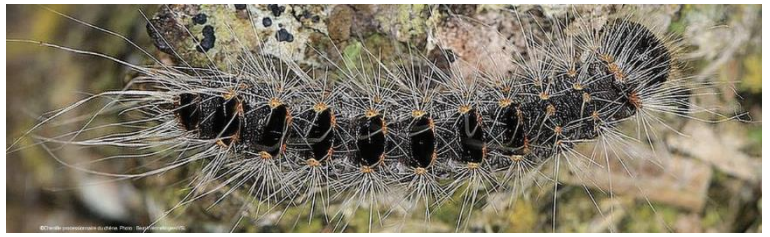
Ou sur les hotlines jurassiennes 077 807 27 25

Une personne vous demandera les renseignements suivants : les coordonnées géographiques et la description précise de l'endroit où se trouve le nid ainsi que votre identité.

NE DÉTRUISEZ PAS LES NIDS VOUS-MÊME !

Chenilles processionnaires

La chenille de la processionnaire du chêne est défoliatrice, c'est-à-dire qu'elle consomme les feuilles des arbres. Ainsi, elle occasionne des dégâts pouvant être importants sur houppiers. Elles forment des colonies sur le tronc ou les branches des chênes uniquement.



Ses poils peuvent provoquer des réactions urticantes cutanées ou allergiques (respiratoires ou oculaires) pouvant être dangereuses chez l'humain, provoquer des œdèmes et des nécroses des tissus bouchaux chez les chiens.

Recommandations :

- ☞ **Signaler toute présence de nids** auprès de la commune concernée ;
- ☞ **Eviter tout contact avec les nids**. Ne manipulez jamais les nids, mêmes vides, ou les chenilles ;
- ☞ **En cas de réactions violentes**, consultez votre médecin ;
- ☞ **Si votre animal de compagnie est atteint**, consultez votre vétérinaire et évitez de toucher aux poils urticants.



Je vous souhaite un bel été !

Matthieu Butillon

TRAVAUX PUBLICS – H18 – VOIRIE – ECLAIRAGE – ROUTE ET CIMETIERE

Dicastère : Mme Amandine Miserez

Route de La Goule



Notre route de La Goule a besoin d'inspections constantes afin de prévenir de potentiel glissement de terrain ou éboulement. Grâce aux travaux réalisés au fil des ans, nous arrivons à garantir l'accès au hameau de La Goule ainsi qu'à l'usine électrique. Nous sommes accompagnés par un bureau d'ingénieurs responsable de cette surveillance. A savoir aussi, à certains endroits, des repères sur la roche sont posés et les mouvements de roche surveillés.

Pour cette année, les travaux ont consisté à stabiliser le terrain à trois endroits car il était en train de glisser sous la chaussée. Des micropieux ont été forés pour atteindre la roche puis ils ont été englobés dans une longrine en béton armé, comme vous pouvez le voir sur la photo. Ces travaux ont nécessité plusieurs fermetures de route, c'est pourquoi nous remercions les usagers pour leur patience. Les travaux ont débuté juste après l'hiver et se termineront début juillet.

Le prochain chantier prévu sur cette route est la réfection de la grande route. C'est un ouvrage conséquent qui a été réalisé en pierre et qui soutient la chaussée à la sortie du tunnel en direction de La Goule. Je me ferai un plaisir de vous présenter le projet lors d'une future Assemblée communale car un crédit devra être voté pour ces travaux à venir.

Un très bon été à tous.

Amandine Miserez

EAUX – STEP et canalisations – PGEE – PGA – DÉCHETS

Dicastère : Mme Florence Girard

Campagne AquaClic et douchette

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Commune du Noirmont poursuit ses actions énergétiques et écologiques.

Après le succès de la campagne lancée l'année dernière, le Conseil communal et la Commission des eaux proposent à nouveau aux habitants de bénéficier de tarifs préférentiels sur deux équipements simples et efficaces et permettant de réduire leur consommation d'eau.



AquaClic Inox

- ✓ Débit limité à **5 litres par minute**
- ✓ Compatible avec environ **97 % des robinets** (M22/M24)
- ✓ Installation simple et rapide
- ✓ Compensation de pression pour un confort d'utilisation optimal
- ✓ Très durable (durée de vie minimale de 12 ans)
- ✓ Entartrage minimal
- ✓ Production **100 % suisse**
- ✓ Garantie 2 ans

Prix public : **CHF 31.–**

Prix subventionné par la Commune : **CHF 15.–**



Douchette SwissClima

- ✓ Consommation réduite à environ **8 litres par minute** (contre 15 à 23 litres pour une douchette classique)
- ✓ Compatible avec tous les tuyaux de douche
- ✓ Chromage respectueux de l'environnement
- ✓ Production **100 % suisse**

Prix public : **CHF 42.–**

Prix subventionné par la Commune : **CHF 25.–**

Comment commander ?

Scannez le QR code ci-contre ou contacter le bureau communal 032 953 12 15

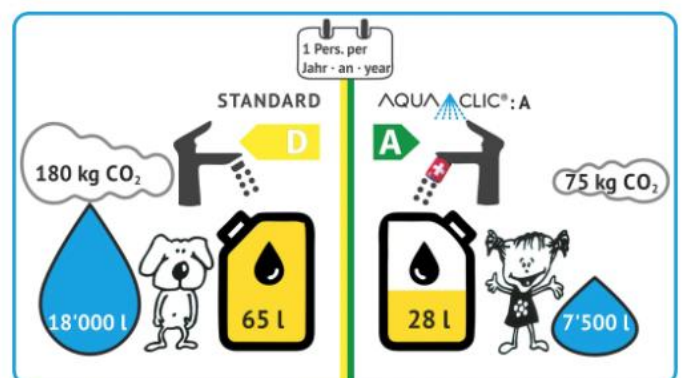
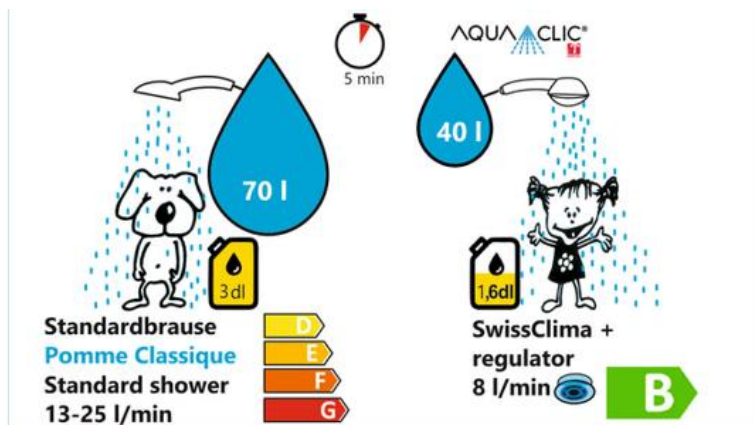
Délai de commande : 31 août 2026.



Livraison

Les produits seront livrés en octobre 2026 au bureau communal.

Vous serez contacté dès leur réception afin de procéder au paiement et au retrait de votre commande.



Prévention

A ce jour, **les réserves en eau diminuent drastiquement**. Par mesure de prévention, nous invitons chacun à limiter les utilisations non essentielles :

- Lavage des voitures
- Nettoyage des terrasses
- Arrosage non essentiel
- Etc.



Quelques gestes simples permettent de préserver cette ressource précieuse et d'anticiper une éventuelle période de sécheresse et des **restrictions contraignantes**.

Il est interdit de prélever de l'eau aux bornes hydrantes sans autorisation préalable !

Piscine privée

A tous les propriétaires : lors du remplissage de vos piscines privées, vous êtes priés de prendre contact avec notre responsable des eaux, **M. Daniel Baumann 079 438 68 70, par SMS ou par WhatsApp**. Vous lui indiquerez le jour de remplissage et la quantité de m³, ainsi que vos coordonnées.

De grandes quantités d'eau distribuées peuvent engendrer un problème d'approvisionnement. Il est strictement interdit d'utiliser les bornes hydrantes sans autorisation communale. Merci de votre compréhension.

Cf : règlement et directives en matière de protection des eaux pour piscines privées



L'eau ne coule pas toujours de source...

Depuis quelques années, les restrictions d'eau peuvent être prononcées à tout moment. Mieux vaut prévenir que guérir !

Nous comptons sur le sens des responsabilités de chaque consommateur pour limiter sa consommation d'eau...

Ecol'eau...

Economisons l'eau, respectons-là !

Il faut boire l'eau en pensant à sa source...



Portes ouvertes à l'Ecopoint

Deux en un, tel fût organisée la journée du 9 mai 2026 en collaboration avec la commission de l'environnement pour la matinée « Coup de balai » et la commission déchets pour la matinée « Portes ouvertes Ecopoint ».

Le soleil étant de la partie, nous avons pu présenter divers thématiques à l'Ecopoint le temps d'une matinée :

- Cosedec présentait un jeu virtuel sur les déchets ;
- NOOPS reprenait les anciens téléphones portables, tablettes, etc... pour un recyclage complet ;
- Mégots de cigarettes : Films d'animation réalisés par les écoles, affichettes, présentation du clip « C'est l'histoire du mégot », pose de nouveaux panneaux de sensibilisation dans le village ;
- Sacs tissus : couture en direct à l'Ecopoint des sacs tissus... l'aventure continue ;
- Présentation de la Re-Mobile... remorque itinérante sur l'économie circulaire ;
- Présentation du réseau RE par la fondation O2.

Les déchets sont un vaste programme qui mérite que l'on en parle. Je profite de remercier la commission de l'environnement et la commission déchets pour la mise sur pied d'une telle matinée, les employés de la commune pour les coups de main, les citoyens pour le nettoyage du village et la visite à l'Ecopoint, les acteurs de cette matinée pour les animations diverses et merci à vous tous pour un Ecopoint propre et bien tenu, ce qui est essentiel pour un tri efficace et éviter les dépôts sauvages.

Pour information :

☞ **La campagne « sacs tissus » continue...** nous récoltons des tissus **propres** que vous pourrez déposer à la laiterie et nous recherchons toujours des couturières-riers pour la confection. Vous pouvez prendre contact en tout temps avec Mme Florence Girard, conseillère communale, 078 634 51 11

☞ **Récolte en tout temps de smartphones et de tablettes**, vous pouvez les apporter au bureau communal.

Ecopoint

Merci et bravo pour vos efforts !

+ DE TRIS

– DE DÉCHETS

+ D'ÉCONOMIE

Nous rappelons que des contrôles réguliers sont effectués ainsi qu'une surveillance vidéo et que les contrevenants pourront être dénoncés.

Prox-iti – Récolte des encombrants

Tous les objets combustibles trouvant place dans un sac poubelle taxé officiel 17 L, 35 L, 60 L ou 110 L, ne sont pas admis aux encombrants.

Exemples :



Le jour des encombrants, posez-vous la question :

Est-ce que cet objet rentre dans un sac taxé ?

Si oui, alors il doit dans un sac taxé

Moloks et sacs taxés

Le COPIL TAS (taxe au sac) des Franches-Montagnes ainsi que le Syndicat des maires ont approuvé les comptes relatifs à la taxe au sac.

Nous constatons toutefois une diminution progressive de la fortune en 2023 et 2024. L'écart entre les ventes de sacs taxés et les quantités de déchets incinérés est difficile à expliquer.

Sur l'ensemble des Franches-Montagnes, le même problème persiste : des déchets sont déposés dans des sacs noirs non taxés, ce qui déséquilibre les comptes. En effet, des déchets non taxés sont régulièrement déposés dans les Moloks, les coûts étant alors supportés par l'ensemble des citoyens, ce qui n'est pas équitable. Dès à présent, des contrôles intensifs seront menés sur l'ensemble du district des Franches-Montagnes afin de faire respecter le règlement et de garantir un système plus juste pour tous.

Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement tous les citoyens qui respectent le règlement et contribuent, par leur comportement, à la propreté de notre région.

Tri des déchets : Démêlons le vrai du faux !

❌ Les sacs de déchets sont triés avant d'être incinérés

FAUX Les déchets ménagers sont incinérés tels quels dans les usines d'incinération. Les matériaux recyclables qui s'y trouvent encore (verre, PET, aluminium, ferraille, piles, etc.) compliquent le processus et représentent une perte de ressources valorisables.



❌ Le verre trié par couleur est mélangé lors du recyclage

FAUX Le tri par couleur est indispensable. Le verre blanc et le verre brun ne tolèrent pratiquement aucune autre couleur. Seul le verre vert peut accueillir les bouteilles de couleur indéterminée (bleues, rouges, etc.).

☞ Trier le verre permet également à la commune de bénéficier de la totalité de la taxe élimination anticipée de recyclage.

❌ Les métaux peuvent rester dans les ordures ménagères puisqu'ils se retrouvent dans le mâchefer

FAUX Même si les métaux peuvent être récupérés après l'incinération, leur qualité est fortement dégradée par la chaleur. Les objets métalliques volumineux peuvent également perturber le fonctionnement des installations.

☞ Les métaux doivent être déposés dans les filières de collecte prévues.



❌ Quelques piles dans la poubelle, ce n'est pas grave

FAUX Les piles ne doivent jamais être jetées avec les déchets ménagers. Elles contiennent des matériaux recyclables précieux mais aussi des substances polluantes, telles que le cadmium ou le plomb.

☞ Les magasins et points de collecte sont tenus de les reprendre gratuitement.

❌ Les usines d'incinération ont besoin de papier, de bouteilles en verre ou de PET pour fonctionner

FAUX La composition habituelle des déchets ménagers suffit à alimenter le processus d'incinération, ainsi les usines d'incinération n'ont pas besoin de fioul supplémentaire. Les journaux, bouteilles en PET et bouteilles en verre n'ont rien à faire dans les sacs poubelles.

❌ Je peux laisser mes déchets à côté des bennes de la déchetterie

FAUX Si une benne est pleine, les déchets doivent être repris et rapportés ultérieurement.

Les dépôts au sol :

- présentent des risques de sécurité ;
- sont exposés aux intempéries ;
- génèrent un travail supplémentaire pour le personnel ;
- peuvent entraîner la dispersion de déchets dans le village.



❌ Je peux brûler mes déchets dans ma cheminée ou mon jardin

FAUX Cette pratique est interdite et dangereuse. La combustion de déchets peut dégager des substances toxiques, notamment des dioxines et des furanes, nocifs pour la santé et l'environnement.

❌ Les bouteilles en PET recyclées servent uniquement à fabriquer des produits de moindre qualité

FAUX Une grande partie du PET collecté est recyclée pour produire de nouvelles bouteilles. Le reste est valorisé dans d'autres secteurs, notamment les emballages, les textiles ou les matériaux de remplissage.

☞ Les bouteilles en PET et autres emballages plastiques doivent être rapportés dans les points de collecte prévus.

❌ Le verre améliore le mâchefer lorsqu'il est jeté dans les ordures

FAUX Le verre n'apporte aucun avantage au mâchefer issu de l'incinération. Il occupe inutilement de l'espace de stockage alors qu'il peut être recyclé presque à l'infini.

☞ Les bouteilles et bocaux doivent toujours être déposés dans les bennes à verre.

Mâchefer : résidu solide qui reste après l'incinération des déchets ménagers. Il est composé principalement de cendres, de morceaux de verre, de métaux et d'autres matériaux qui ne brûlent pas.

Quiz « Déchets »

1. Qu'elle est, selon vous, la quantité annuelle de déchets produite en Suisse ?
 - a. 870'000 tonnes
 - b. 8'700'000 tonnes
 - c. 87'000'000 tonnes
2. Combien de déchets un citoyen suisse produit-il en moyenne chaque année ?
 - a. 670 kg
 - b. 700 kg
 - c. 730 kg
3. Quel pourcentage de ces déchets sont recyclés ? (et non incinérés)
 - a. 35 %
 - b. 55 %
 - c. 75 %
4. Selon vous, la Suisse est-elle un bon élève en matière de tri et de recyclage ?
 - a. Oui
 - b. Non
5. Combien coûte chaque année les frais de nettoyage liés aux déchets sauvages (action de jeter un déchet dans la nature) en Suisse ?
 - a. 19 millions de CHF
 - b. 192 millions de CHF
 - c. 298 millions de CHF
6. Combien de déchets sont incinérés chez Vadec Chaux-de-Fonds par année ?
 - a. 80'000 tonnes
 - b. 90'000 tonnes
 - c. 110'000 tonnes
7. Dans les Franches-Montagnes, combien de déchets un citoyen produit-il en moyenne par an ?
 - a. 347 kg
 - b. 476 kg
 - c. 547 kg
8. Quelle part de ces déchets (question 7) produits dans les Franches-Montagnes est recyclée ?
 - a. 44 %
 - b. 54 %
 - c. 64 %



Réponses : 1. c. / 2. a. / 3. b. / 4. a. / 5. b. / 6. b. / 7. b. / 8. b.

Récolte Le Noirmont

Avant taxe au sac ← → après introduction taxe au sac

	2013	2014		2023	2024	2025
DUC = sacs taxés	651	636		387	347	376
DEC = encombrants	42	44		56	57	-
Verres	91	85		83	89	83
Papier	66	89		66	58	53
Carton	-	46		50	53	53
Alu-Fer blanc	6	6		5.9	7	5.9
Ferraille = encombrants	60	49.		12	15	-

(Chiffres en tonnes)

Le service communal des déchets s'autofinance : **+ de tri = - de déchets = + d'économie**

Respect de l'environnement, respect des lieux, respect des employés... le tout pour payer moins !

Bel été et bonnes vacances à tous !

Florence Girard

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION – PAL - CAMPING

Dicastère : M. José Oppliger

Aménagement du territoire

Une étape importante pour le développement de notre village a été franchie en début d'année. En effet, l'approbation à l'Assemblée communale de ce printemps du nouveau plan d'aménagement local nous a permis de boucler le dossier et de le transmettre aux autorités cantonales pour le traitement final de la procédure. Les autorités cantonales doivent encore statuer sur une opposition non levée à ce jour. Après l'examen de l'opposition ainsi que des documents techniques, le canton validera le nouveau plan d'aménagement local. Ensuite, il entrera en force.

Nous espérons vivement que cela soit le cas pour cet automne. Ainsi, les projets mis en veille faute de plan d'aménagement local actualisé pourront reprendre leur cours. Parmi eux, citons la finalisation du plan spécial Sous-la-Cure qui permettra de rendre disponible à la construction les terrains situés entre la rue des Angolattes et la rue des Collèges ainsi que le plan spécial nécessaire pour la réalisation des travaux au centre du village, en particulier les rue du Doubs et rue du Marché. Il faut préciser que les budgets affectés à ces différentes réalisations feront l'objet d'une approbation ultérieure par l'Assemblée communale.

Nous espérons que ces bases légales mises à jour permettront de développer de futurs projets de construction de logements et de proposer ainsi des appartements de différentes catégories pour accueillir de nouveaux habitants. Nous souhaitons que ces appartements puissent trouver preneurs auprès des employés d'entreprises locales et permettre ainsi de réduire les pendulaires.

Ces prochaines années, nous serons appelés à traiter des demandes de permis de construire. Nous encourageons les riverains de futures nouvelles constructions à consulter, lors de la publication du permis de construire, les plans et documents relatifs à l'ouvrage, se renseigner sur la construction projetée et analyser l'exhaustivité du dossier. Le personnel du bureau communal pourra également vous renseigner sur le déroulement précis des différentes procédures et le respect de ces dernières.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout projet de construction, rénovation et démolition nécessite une demande de permis.

Je vous souhaite de belles vacances.

José Oppliger



AUTRES ASSOCIATIONS

Croix-Rouge suisse

Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ?

Bénéficier d'un service de transports pour vos déplacements médicaux ?

Profiter d'une aide d'urgence pour la garde de votre enfant malade ?

Si ces prestations suscitent votre intérêt ou réveille votre curiosité n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne afin d'obtenir plus d'informations et découvrir l'ensemble des aides à disposition.

Croix-Rouge suisse
Canton du Jura



La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches voudriez bénéficier de ces services, ou pour devenir membre ou bénévole et contribuer à ces causes vitales, n'hésitez pas à contacter la **Croix-Rouge jurassienne** au **032 465 84 00** ou par mail à l'adresse info@croix-rouge-jura.ch.

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies !

Université Populaire Jurassienne



L'Université Populaire Jurassienne (UPJ) est un acteur incontournable de la formation continue des adultes dans le canton du Jura. Active dans les domaines de la formation générale, des langues et de la culture, elle contribue depuis de nombreuses années au développement des compétences et à l'enrichissement personnel de la population.

Dans une perspective d'éducation permanente et d'animation socioculturelle, l'UPJ s'attache à répondre aux besoins des individus, des groupes et des collectivités en matière de formation, d'information et de réflexion critique. Elle œuvre également à développer la sensibilité et la créativité de chacun, tout en favorisant la transmission de connaissances dans des domaines variés tels que les sciences, les techniques ou encore les langues.

Afin de remplir cette mission, l'UPJ propose une offre riche et diversifiée de cours et d'activités. Tous les six mois, un nouveau programme voit le jour, regroupant près de 500 cours et activités, dont environ 60 à 70 dans la région des Franches-Montagnes.

Pour assurer l'organisation de ces cours au plus près de la population, l'UPJ est à la recherche de personnes souhaitant s'engager comme responsables locaux. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme Elena Dell'Avo au 079 237 80 86 ou par e-mail : franchesmontagnes@upjurassienne.ch

Voici un aperçu des activités proposées pour le prochain semestre dans les Franches-Montagnes :

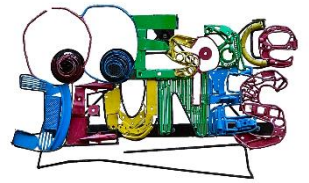
- Les Bois : Line dance, du 22 septembre au 10 novembre 2026 (6 soirées)
- Le Noirmont : Aromathérapie « Urgences », du 16 au 30 septembre 2026 (3 soirées)
- Les Breuleux : Découvrez l'hypnose pour libérer votre potentiel, le 12 septembre 2026
- Saignelégier : L'art des perles en verre – boucles d'oreilles créoles, le 24 septembre 2026
- Saint-Brais : Dans les pas d'un chien guide, le 23 octobre 2026 (conférence)
- Les Genevez : Patois, du 4 au 25 novembre 2026 (4 soirées)
- Lajoux : Tourte suédoise (10 octobre 2026)

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur www.upjurassienne.ch ou par téléphone au 079 237 80 86 ou par e-mail : franchesmontagnes@upjurassienne.ch

Espace Jeunes FM

Projet pilote d'animation itinérante

Le Canton du Jura ayant refusé de soutenir le projet pilote d'animation itinérante en 2024, l'Espace Jeunes Franches-Montagnes, appuyé par son comité, a mis les bouchées doubles afin de proposer un projet redimensionné avec essentiellement l'appui financier de fonds privés. Nous profitons ici de remercier encore une fois nos généreux donateurs, entreprises privées, fondations et donateurs privés.



L'équipe d'animation a la grande joie de vous annoncer que le projet d'animation itinérante va voir le jour cette année. Une nouvelle collaboratrice, Mme Anne-Rebecca Bigler, a été engagée au 1^{er} mai. L'animatrice socioculturelle est expérimentée dans l'animation mobile et a une grande expérience auprès de la jeunesse. L'Espace Jeunes Franches-Montagnes lui souhaite la bienvenue et s'engage à la soutenir pour la mise en place du projet.

Pour rappel, le projet d'animation itinérante se déroulera sur une durée de deux ans. Mme Bigler, accompagnée de stagiaires, se déplacera dans toutes les communes de la région pour proposer aux jeunes une offre de proximité similaire à celle du centre et pour favoriser la fréquentation des locaux du Noirmont. Ce projet vise à apporter une réponse aux besoins non couverts et à réduire les inégalités d'accès aux prestations.

Nouveau concept d'animation dans les locaux

L'Espace Jeunes Franches-Montagnes démarre un nouveau concept à l'essai durant trois mois. Le rythme du centre change afin de proposer une activité externe et une soirée à thème par mois. Ces soirées auront lieu les vendredis soirs jusqu'à 22h et les deux autres vendredis l'EJFM fermera à 18h30. Un autre changement concerne les activités proposées pendant les vacances scolaires. Grâce à l'augmentation du budget 2026, l'EFJM peut offrir ces sorties au tarif de 10.- francs, ce qui rend l'accessibilité facilitée à tous les jeunes.

Ces changements, offrant des services élargis pour les jeunes de la région, sont possibles grâce à l'augmentation du budget attribué par les communes des Franches-Montagnes. Depuis le début de l'année 2026, le centre socioculturel a organisé des activités extérieures réunissant à chaque fois une dizaine de participants. On peut citer une sortie Karting à Bassecourt, une soirée Bowling à Delémont, une soirée pizza et match de volley du VFM à Saignelégier, ou encore une escapade dans la région fribourgeoise avec Pixel Jump au Funhouse, visite de la vieille ville de Fribourg et moment shopping dans un grand centre commercial.

Mais l'Espace Jeunes Franches-Montagnes, c'est aussi des soirées organisées dans les locaux de la rue du 23-Juin. Depuis janvier, l'équipe d'animation socioculturelle a réuni les jeunes pour un tournoi de billard, une soirée fajitas avec projection d'un film et une soirée de prévention sur le thème du cycle menstruel. De plus, une fois par mois durant la période hivernale, les jeunes peuvent se rendre à la halle de gymnastique pour une séance de mouvements dans une ambiance ludique.

L'offre de services de l'équipe d'animation socioculturelle est complétée par la possibilité de recevoir un accompagnement individualisé selon les besoins des jeunes. Problématiques de comportement, problème d'intégration sociale, d'orientation professionnelle, besoin de soutien scolaire ou problématiques liées au bien-être ou à la famille, une liste non exhaustive des domaines où intervient le personnel du centre en faveur des jeunes de la région.

Site internet : <https://www.espacejeunes-fm.ch/>

Laurence Surdez et Yves Voirol



Association Rêv'Ailé

Le projet avance !

Créée en décembre 2024, l'association Rêv'Ailé porte un projet d'école privée fondée sur les pédagogies par la nature et par le projet, tout en respectant les objectifs du Plan d'études romand (PER).



Une ouverture maintenue en août 2026

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, nous avons entrepris l'acquisition de la Colonie du Creux-des-Biches, un lieu idéalement situé au cœur de la nature et proche des transports publics. Les documents liés à l'achat ont été signés le 8 mai 2026, marquant une étape importante pour notre projet.



Les démarches administratives nécessaires à la transformation du bâtiment en école sont en cours. Compte tenu des délais liés aux autorisations, l'installation définitive au Creux-des-Biches est envisagée pour 2027.

La bonne nouvelle est que l'école Rêv'Ailé ouvrira bien ses portes en août 2026. Les activités se dérouleront principalement dans la nature, avec des solutions d'accueil prévues en cas d'intempéries ou pour les activités nécessitant un espace intérieur.

L'intérêt des familles est encourageant : plusieurs entretiens ont déjà eu lieu et les inscriptions se poursuivent.

Présence sur le terrain

Pour faire connaître notre projet, nous participons à différents événements régionaux. Nous étions présents à la Fête de la Nature au Creux-des-Biches et nous serons également au Marché Bio les 19 et 20 septembre 2026, avec des animations pour les enfants et des informations sur l'école.

Comment nous soutenir ?

Le lancement de l'école nécessite l'engagement de nombreuses personnes. Vous pouvez nous soutenir en :

- devenant membre de l'association ;
- rejoignant l'un de nos groupes de travail (enseignement, parascolaire ou animation) ;
- participant au comité ;
- offrant quelques heures de bénévolat lors de manifestations ou de futurs travaux ;
- apportant une aide administrative ;
- effectuant un don pour soutenir l'achat du bâtiment, les travaux et le matériel scolaire.

Pour toute information : www.revaile.ch ou info@revaile.ch.

Merci à toutes les personnes qui contribuent à faire grandir cette belle aventure éducative !

Pour le comité de Rêv'Ailé : Murielle Surdez



Bibliobus



Des livres cartonnés pour les petits, des guides de voyages, des livres de cuisine, des romans policiers, mais aussi de la BD, des mangas, des magazines... les étagères du Bibliobus sont bien remplies !

Et pour que le plaisir de la lecture reste accessible à toutes et tous, même en cas de difficultés, le Bibliobus propose des éditions adaptées pour « lire autrement » : des livres « facile à lire », des éditions en grands caractères, des livres adaptés aux troubles DYS ou des livres à écouter.

Si vous manquez d'inspiration, les bibliothécaires sont toujours présents pour vous conseiller, et vous proposent tout au long de l'année leurs coups de cœur et des sélections thématiques.

Enfin, les 75'000 titres de la collection du Bibliobus peuvent être consultés sur le catalogue en ligne. En quelques clics, il est possible de réserver directement depuis chez soi les titres souhaités.

Comment venir au Bibliobus ?

Le Bibliobus vient au Noirmont 2 samedis par mois. Il stationne sur le parking entre l'église et l'école primaire, le samedi de 13h30 à 15h00.

En 2026, il est présent aux dates suivantes :

6 et 20 juin / 4 juillet / 22 août / 5 et 19 septembre / 3, 17 et 31 octobre / 14 et 28 novembre / 12 décembre

Le saviez-vous ? Vous pouvez venir au Bibliobus dans n'importe quelle localité où il s'arrête (p.ex. aussi aux Breuleux, aux Bois, à Saignelégier, à Muriaux...).

Les lieux et horaires sont visibles sur le site internet www.bibliobus.ch

Combien coûte un abonnement ?

L'adhésion au Bibliobus est gratuite pour les enfants et les jeunes en formation.

Pour les adultes, la cotisation Standard coûte CHF 25.- par année (CHF 20.- pour Senior/AI).

La cotisation permet d'emprunter 10 documents à chaque passage, et de les conserver 4 semaines. Avec votre cotisation, vous soutenez l'association du Bibliobus et l'aidez à poursuivre sa route. Merci !

Comment s'inscrire ?

Montez simplement à bord du Bibliobus lors de son prochain passage au Noirmont. Après avoir rempli votre fiche d'adhésion et réglé la cotisation, vous recevrez votre carte de membre et pourrez de suite emprunter des documents.

Parc du Doubs

Des conseils et des aides financières pour plus de biodiversité autour de chez vous

Vous aimeriez que votre jardin soit plus accueillant pour les oiseaux ou les insectes ? Vous avez envie d'agir concrètement pour la biodiversité autour de chez vous ? Le Parc du Doubs vous propose des conseils personnalisés et des soutiens financiers pour la réalisation de certains aménagements favorables à la nature. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du nouveau projet du Parc « Nature au village » qui a pour but de favoriser la biodiversité en milieu bâti.



Ainsi, les habitants du Parc du Doubs – dont fait partie la commune du Noirmont – qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier de conseils adaptés à leur situation. Il suffit de prendre contact avec Mme Carine Heiniger, biologiste en charge du projet. Un paysagiste spécialisé peut également traiter les demandes plus complexes. Afin de proposer des recommandations concrètes, si besoin, ils se rendront sur place afin d'évaluer les meilleures mesures à adopter.

Des aides financières pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité sont également prévues. Elles peuvent aller de 40 à 100% du prix d'achat du matériel selon les dispositifs choisis. Création d'un petit plan d'eau, installation d'un nichoir pour les oiseaux ou d'un abri pour les chauves-souris, mise en place d'une haie composée d'arbustes indigènes ou remplacement d'une haie existante, aménagement d'une prairie fleurie, plantation d'arbres ou encore construction d'un hôtel à insectes : les possibilités sont nombreuses et variées. Le catalogue complet des mesures pouvant bénéficier de soutiens financiers ainsi que les conditions d'attribution sont consultables sur le site internet du Parc du Doubs en scannant le QR code ci-contre.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces actions, vous pouvez contacter Mme Carine Heiniger, cheffe de projet nature au Parc du Doubs, par e-mail à l'adresse carine.heiniger@parcdoubs.ch.

